

Démocratie directe. Avec 7 référendums prévus en deux ans, l'Irlande montre la voie

Article rédigé par *Quentin Brot*, le 09 octobre 2017

source [Breizh-Info.com]

Qui a dit qu'il n'était pas possible de consulter sa population fréquemment pour qu'elle décide de son avenir ? Les politiques français, très souvent, mais pourtant en Europe, d'autres pays font des choix qui vont plus dans le sens de la démocratie directe. Si c'est le cas de la Suisse – dont nous relatons fréquemment les votations – ce sera l'an prochain et en 2019 le cas de l'Irlande.

Du rififi et du débat à prévoir en terre celte donc , puisqu'au total, pas moins de 7 référendums (constitutionnels) seront organisés sur la verte Erin, et pas des moindres.

L'avortement bientôt autorisé en Irlande ?

Un des référendums majeur en Irlande concernera bien entendu celui sur l'avortement. Il s'agit du 5ème sur la question, le 8e amendement de la Constitution rend illégale l'IVG, sauf en cas de risque mortel pour la mère. Le sujet est particulièrement sensible, non seulement parce qu'il provoque l'opposition d'une partie de la communauté catholique, mais aussi car les conséquences de l'interdiction totale de l'avortement sur l'île sont désormais connues : durant des années, des enfants ont été cachés, vendus, des femmes accouchées dans des conditions abominables, puis rejetées par leur communauté (voir les films *Philomena* ou *Magdalene Sisters* à ce sujet).

Désormais, [selon une récente enquête](#) Ipsos/MRBI, 76 % des Irlandais seraient prêts à accepter l'avortement en cas de viol, 67 % d'entre eux seraient opposés au libre choix d'une IVG. Actuellement Le viol, l'inceste ou la malformation du fœtus ne sont pas des raisons légales d'avorter, et une telle intervention constitue un crime passible d'une peine de quatorze ans de prison.

La date exacte du référendum n'est pas encore connue (mai ou juin 2018). Il semble toutefois improbable que le nouveau Premier ministre, [Leo Varadkar](#), se risque à proposer la question de la légalisation en toutes circonstances de l'avortement que la population semble majoritairement ne pas souhaiter. Les termes du débat seront définis d'ici la fin de l'année.

Divorce, blasphème, droit de vote : les débats sont multiples

Les Irlandais se prononceront également sur la question du divorce pour abaisser (ou pas) de 4 à 2 ans la période légale pour prononcer la séparation d'un couple. Par ailleurs, en octobre 2018 se déroulera un vote sur l'interdiction du blasphème, établie par l'article 40.6.1 de la Constitution. Ce vote sera conjugué avec un autre qui décidera du sort de l'article 41.2.1, qui stipule que la place de la femme est au foyer.

D'autres votes, qui ne concernent pas des sujets religieux ou de société, seront également soumis à la population : l'élection des maires au suffrage direct en est un.

Dans la foulée, en 2019 suivront également deux référendums afin de décider si les expatriés pourront désormais voter à l'élection présidentielle, ou si le pays accord le droit de vote dès 16 ans.

Un calendrier serré pour les Irlandais, mais le signe de la volonté d'impliquer son peuple y compris dans des réformes majeures, à comparer avec l'élection d'une Assemblée nationale par une minorité d'électeurs, en juin 2017, en France.

Breizh-Info.com